

L'éolien en France

La France possède le deuxième gisement éolien en Europe, après la Grande-Bretagne. À l'issue du Grenelle de l'Environnement, la France s'est donnée comme objectif d'atteindre en 2020 19 000 MW d'éolien terrestre et 6 000 MW d'éolien offshore. Aujourd'hui, la production des parcs éoliens terrestres français contribue à hauteur d'environ 2 % de l'électricité consommée en France.

L'éolien en mer présente une attractivité supérieure à l'éolien terrestre : moins de conflits d'usage et des vents plus puissants et réguliers qu'à terre, soit une production supérieure à celle des éoliennes terrestres. Par contre, il présente des besoins de maintenance accrus et son accessibilité reste très dépendante des conditions météorologiques.

Le tarif d'achat garanti pour l'éolien offshore est actuellement fixé à 130 euros le MWh. En juillet 2011, l'État a lancé un appel d'offres portant sur 3 000 MW à installer sur cinq zones identifiées au terme d'une concertation locale. Le marché industriel de l'éolien est très concentré : dix industriels - parmi lesquels ne figure aucun Français - détiennent plus de 80 % du marché installé (chiffres 2009). Le Danois Vestas est le premier d'entre eux. Mais on assiste à l'arrivée massive des constructeurs de turbines asiatiques, qui représentent 30 % de la capacité installée mondiale. Le parc éolien français, soit environ 350 parcs, est exploité par plus d'une centaine d'entreprises. Les cinq premiers exploitants (soit 33 % de la puissance installée) sont GDF Suez et EDF, le Portugais EDP, l'Espagnol Iberdrola et le groupe anglais RES.